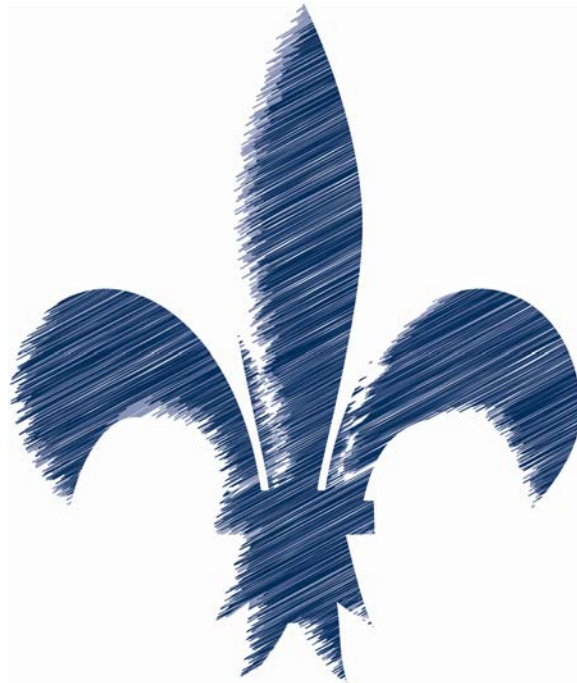


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

**Illustration Québec**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Le mercredi 21 août 2013 - Vol. 43 N° 46**

14 h 15 Association des bibliothèques publiques du Québec (013M)

### **Journal des débats**

**14 h (version non révisée)**

**(Quatorze heures neuf minutes)**

### **Illustration Québec**

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Donc, nous reprenons nos travaux et nous recevons les gens d'Illustration Québec. Mme Roy, M. Trost, bienvenue à l'Assemblée nationale. Vous allez disposer d'un temps maximal de 10 minutes pour faire votre exposé. Par la suite suivra un échange avec les parlementaires. Donc, vous avez la parole.

### ***Exposé***

Mme Roy (Sonia) : Mesdames et messieurs, Mme la Présidente, M. le ministre, chers députés, bonjour et merci de l'invitation à cette commission. Nous sommes très heureux d'y prendre part et de partager notre point de vue.

Mon nom est Sonia Roy. Je suis illustratrice et artiste professionnelle, reconnue au sens de la loi par mes deux associations, soit Illustration Québec et le Regroupement des artistes en arts visuels. Je fais principalement de l'illustration éditoriale pour les magazines et les journaux. Et je suis ici en tant que présidente du conseil d'administration d'Illustration Québec et je suis accompagnée de Nicolas Trost, directeur général.

Illustration Québec est un organisme sans but lucratif, créé il y a 30 ans et ayant pour mission de regrouper et soutenir, promouvoir et de diffuser l'illustration. Elle est la plus importante association canadienne d'illustrateurs, avec près de 300 membres. Elle existe grâce au soutien financier de ses humains et de ses membres... des humains et de ses membres, pardon. Elle ne bénéficie d'aucune aide financière au fonctionnement.

L'association contribue à la culture québécoise et s'implique auprès des artistes. Depuis 30 ans, IQ milite pour l'amélioration des pratiques et des conditions économiques des illustrateurs. Plus largement, nous aidons et appuyons les créateurs dans le développement de leur carrière...

Mme Roy (Sonia) : ...l'association contribue à la culture québécoise et s'implique auprès des artistes. Depuis 30 ans, IQ milite pour l'amélioration des pratiques et des conditions économiques des illustrateurs. Plus largement, nous aidons et appuyons les créateurs dans le développement de leur carrière.

À l'autre extrémité — pardon — au début de la chaîne se trouvent les créateurs du livre tels que les illustrateurs et les auteurs. Les conditions de travail de ces derniers sont relativement similaires en ce qui a trait aux contrats qu'ils signent ainsi qu'à leur rémunération. Nous constatons d'ailleurs que de plus en plus d'illustrateurs prennent la plume pour écrire des livres, devenant ainsi des auteurs jeunesse. À l'autre extrémité de la chaîne, il y a le lecteur qui s'approvisionne aux points de vente.

L'industrie du livre constitue le plus gros marché culturel avec 1 200 emplois et génère plus de 800 millions de dollars annuellement. Le rôle de chacun des employés dans ce secteur est essentiel. Sans les créateurs, il n'y aurait pas de livres, et, sans librairies, il n'y aurait pas de ventes. Tout changement économique, juridique, social ou commercial qui modifie les activités d'une de ces maillons de la chaîne entraîne automatiquement des répercussions sur les autres.

Depuis 20 ans, le nombre de livres publiés au Québec a augmenté, mais la rémunération des illustrateurs à, quant à elle, stagné, voire même diminué. Les données recueillies auprès des illustrateurs au cours des dernières années démontrent clairement que les spécialistes de l'illustration jeunesse tendent à s'appauvrir. À la suite d'un sondage mené auprès des illustrateurs en 2013, il est apparu que seulement le tiers des illustrateurs travaillent à temps plein, alors qu'ils étaient près de un sur deux en 2007. La profession d'illustrateur est dominée par des travailleurs à temps partiel. En comparant les données avec celles d'il y a cinq ans, nous constatons que la réalité économique des illustrateurs est précaire. En effet, seulement 33 % d'eux vivent de leur art. Selon ce même sondage, huit illustrateurs sur 10 obtiennent principalement leurs contrats au Québec, près d'un mandat sur deux provient du livre jeunesse. La condition des illustrateurs est difficile, le marché principal est le Québec, et le secteur d'activité dominant est le secteur... est l'album jeunesse. Si nous souhaitons que l'illustration continue d'exister au Québec, il est donc primordial d'aider les illustrateurs et le livre parce que les illustrateurs sont directement dépendants du marché du livre au Québec.

Leurs revenus sont directement liés au prix de vente du livre, et les illustrateurs perçoivent des avances sur les redevances calculées sur le prix du livre. Depuis 10 ans, nous constatons une diminution importante de l'avance octroyée par les éditeurs aux créateurs, alors même que le nombre de parutions est en constante progression. Les illustrateurs perçoivent entre 1 000 \$ et 2 500 \$ pour deux à trois mois de travail en général. De nouvelles clauses ont fait apparition dans les contrats des illustrateurs, accentuant davantage la pression exercée sur eux. Dans certains cas, l'avance n'est pas versée à l'illustrateur, elle n'est versée que 60 à 90 jours après la remise des finaux. Pour faire une image claire, l'illustrateur n'est pas rémunéré pendant quatre à sept mois. Pire encore, certains illustrateurs ne perçoivent aucun à-valoir, repoussant leur premier paiement à un an, voire même deux ans après avoir effectué le travail. À notre connaissance, peu de gens accepteraient de telles conditions de travail. Est-ce qu'un dentiste, un mécanicien, un plombier, une avocate, une coiffeuse accepteraient d'être payés un an après avoir donné un service? Nous ne croyons pas.

Je tiens aussi à préciser à la commission ainsi qu'à la population que les illustrateurs ne vivent pas de subventions. Contrairement à la croyance populaire, nous vivons de nos commandes, lorsqu'elles sont suffisantes, bien entendu.

À long terme, cette situation entraînera sans doute une diminution de la qualité des œuvres reproduites, en obligeant plusieurs artistes à se réorienter vers d'autres marchés pour vivre de leur travail, ce qui n'est pas toujours évident pour un illustrateur jeunesse au style marqué.

À Illustration Québec, nous croyons que les avantages qui découleront du prix unique du livre permettront aux lecteurs de choisir entre plusieurs points de vente, tout en profitant d'une grande diversité littéraire. Il serait triste que les petits Québécois n'aient accès qu'à des livres américains ou européens en grandes surfaces. Sans le réseau normalisé et rentable des librairies agréées, le lecteur québécois verrait son accès à la culture francophone restreint. Il est également important de considérer qu'une diminution du nombre de librairies locales apporterait probablement une diminution du nombre de livres québécois publiés, les publications à petit tirage ne trouveraient aucun réseau physique susceptible de les distribuer. Cette décroissance entraînerait un affaiblissement de la littérature québécoise sur la scène canadienne ainsi que des pertes d'emplois dans le secteur du livre. Si les librairies locales venaient à disparaître, la chaîne du livre au grand complet en souffrirait, du créateur au lecteur. Les grands magasins à rayons ainsi que les sites Web transactionnels ne se soucient pas de l'accès aux livres dans les petits marchés ni de la diversité des titres, leur mission d'entreprise n'est pas la même que celle des librairies. Les lecteurs québécois ne peuvent y trouver la richesse littéraire qu'offre une librairie locale puisqu'il n'est pas assujéti à la loi n° 51.

Nous sommes en accord avec les grands... les sept grandes associations professionnelles du livre qui proposent de réglementer le prix de vente du livre pour une durée de neuf mois. Au-delà de cette période, des rabais additionnels pourraient augmenter la durée de vie du livre sur...

Mme Roy (Sonia) : ...nous sommes en accord avec les sept grandes associations professionnelles du livre qui proposent de réglementer le prix de vente du livre pour une durée de neuf mois. Au-delà de cette période, des rabais additionnels pourraient augmenter la durée de vie du livre sur les rayons en lui offrant l'accès à un autre réseau de distribution et à une clientèle différente. Comme les sept grandes associations professionnelles du livre, Illustration Québec considère qu'un rabais maximal de 10 % pourrait être accordé pour les neuf mois suivant la parution originale d'un livre. Nous estimons que tous les acteurs de la chaîne du livre doivent opérer dans les mêmes conditions.

L'émergence de l'édition numérique a un impact direct sur la chaîne du livre. Les éditeurs de livres électroniques offrent des livres directement sur leur site Internet ou par l'entremise de librairies virtuelles. Afin de protéger les créateurs, nous recommandons qu'un prix plancher soit fixé pour les neuf mois suivant la parution d'un livre numérique. Nous préconisons donc qu'un prix de vente du livre numérique représente au moins 65 % du prix de vente de sa version papier, dans la mesure où elle existe.

Nous ne faisons pas de distinction entre le livre numérique ou le livre physique. C'est le contenu qui importe, pas le contenant. Le livre numérique doit être réglementé, tout comme le livre papier, afin de préserver les droits d'auteur. Toutefois, nous ne croyons pas que la culture numérique est la seule voie à prendre.

Les rapports humains liés au livre physique ne sont pas à négliger. Pouvoir toucher, manipuler, transporter et même prêter un livre est une partie importante de l'apprentissage de l'amour de la lecture selon nous. Nous voulons protéger le livre papier, car il représente encore 95 % du marché québécois, ne l'oublions pas. Nous ne voulons pas occulter les livres numériques. Ils ont leur place et desservent un réel marché qui tend à s'accroître. Mais notre public cible, c'est les enfants. Les livres papier sont des objets concrets auquel il est plus facile d'accorder de la valeur et de susciter de l'intérêt. Je ne sais pas si vos enfants sont comme les miens, mais ce qui est tangible est toujours plus concret et évocateur pour eux. Ça a plus de signification. Par exemple, essayez d'expliquer le système monétaire à un enfant avec une carte de crédit. Ils ne comprendront probablement rien, mais sortez plutôt de la monnaie et des billets, vous aurez assurément plus de succès.

Le marché du livre est un secteur culturel important au Québec. Les livres ont un impact notoire sur la culture, l'éducation et doivent être traités comme des objets à part. Les magasins à grande surface considèrent le livre comme un produit quelconque, sans égard à sa valeur spéciale, au contraire du libraire. Par ailleurs, il est primordial de soutenir le réseau de distribution et diversifier afin de protéger la culture... la richesse culturelle du Québec, pardon.

Bien qu'un règlement sur le prix du livre unique... le prix unique du livre aura surtout un impact direct sur les points de vente, les répercussions qui en découleront ne peuvent qu'être bénéfiques pour tous les membres de la chaîne du livre, des créateurs aux lecteurs. Il n'est pas rare que les illustrateurs québécois ressortent du lot sur la scène internationale et canadienne et faisant rayonner ainsi la société québécoise partout dans le monde. En soutenant les créateurs, c'est toute l'image d'une nation que nous rehaussons. Illustration Québec affirme qu'un règlement sur le prix du livre ainsi qu'une série de mesures visant à soutenir les créateurs québécois permettraient de protéger et de valoriser le métier d'illustrateur, en plus d'être positif pour l'ensemble du marché du livre dans la province. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup Mme Roy. Nous allons débiter les échanges. Nous commençons avec le côté du gouvernement. M. le député de Bonaventure.

### *Échanges avec les membres de la commission*

M. Roy : Je vais plonger le premier. Merci, Mme la Présidente. Bonjour. Bienvenue à l'Assemblée nationale, votre Assemblée, en passant. Pourquoi une diminution des avances? Vous avez souligné que, bon, vos avances diminuaient d'une manière continue. Quel est l'argumentaire, je dirais, monétaire, en arrière de ça?

Mme Roy (Sonia) : Je pourrais laisser Nicolas répondre.

M. Trost (Nicolas) : Bien, c'est plus au niveau de la rentabilité des éditeurs aussi. Ils font face à de plus en plus de concurrence, l'importation est très importante aussi de livres européens. Leurs coûts de production ont augmenté, que ce soit le papier, l'impression. Malheureusement, le prix du livre, lui, n'a pas forcément suivi non plus cette courbe-là en augmentant parce qu'il y a une limite aussi à augmenter le prix du livre. C'est qu'à un moment donné, les éditeurs, pour être

rentables, sont obligés de jouer sur certaines variables. Malheureusement, c'est les créateurs qui en paient le prix à ce niveau-là.

M. Roy : O.K. Par rapport à... Bon, on a eu certains groupes qui sont venus nous exposer certaines problématiques, et on a souvent dit que... bon, on a entendu des gens dénoncer un peu le... certaines actions des distributeurs versus, bon, les éditeurs et les libraires. Est-ce que vous avez une position là-dessus?

M. Trost (Nicolas) : Par rapport ça, non, parce qu'on n'est pas forcément familiers par rapport à cette chaîne-là, en fait, parce que c'est vraiment plus l'éditeur qui a ces interactions, en fait. Nous, on est... l'interaction qu'on a avec les... en tant qu'illustrateurs, c'est vraiment directement avec l'éditeur et après avec le lecteur.

M. Roy : Donc, vous n'avez pas à vous positionner sur cette dynamique-là?

M. Trost (Nicolas) : Non.

M. Roy : Et vous... Bon. Et il semble avoir un consensus sur...

M. Trost (Nicolas) : ...l'interaction qu'on a avec les... en tant qu'illustrateurs, c'est vraiment directement avec l'éditeur et, après, avec le lecteur.

M. Roy : Donc, vous n'avez pas à vous positionner sur cette dynamique-là et vous... Bon. Il semble y avoir un consensus sur le neuf mois, 10 %. Est-ce que c'est un effet de contamination ou tout le monde arrive à ce constat-là? On dirait que c'est l'effet de la grossesse, ou je ne le sais pas, là. J'essaie de faire des blagues, des fois ça ne pogne pas, là, mais le neuf mois, pourquoi arrive avec le neuf mois et le 10 %? Avez-vous un argumentaire théorique là-dessus?

M. Trost (Nicolas) : Oui. C'est sûr que, nous, on n'a pas fait partie des discussions à ce niveau-là. Mais, d'un autre point de vue, c'est tout à fait légitime, parce que la durée de vie d'un livre, d'une nouveauté sur les tablettes se situe entre trois et six mois. Après ce délai-là, le livre disparaît et est remplacé par d'autres livres. Donc, c'est sûr que le neuf mois se trouve tout à fait logiquement. Puis ça permet également de donner une seconde vie. Puis, si on fait des parallèles par rapport à d'autres industries, dans le domaine cinématographique, c'est des données qui sont similaires, que ce soit... Le film sort en salle, il est en DVD, bien on parle de six à 12 mois à peu près, donc... de neuf à 12 mois en fait, le délai; après, à la télé. Donc, c'est des données qui existent dans d'autres secteurs.

Concernant le 10 %, comme d'autres collègues l'ont souligné, bien ça correspond aussi aux cartes de réduction, de fidélité qu'offrent certaines libraires, aux rabais également que les coopératives offrent, donc c'est une... c'est légitime aussi puis je pense que c'est par rapport aussi à la rentabilité des libraires. Ils ont fait leurs calculs, j'imagine, pour vraiment valider que, pour être rentable, un rabais maximum serait de 10 %... Je pense que c'est les experts à ce niveau-là, ça fait qu'on se range par rapport à leur avis.

M. Roy : O.K. Donc, ce sont des réalités sectorielles d'espérance de vie de produits et de marges...

Une voix : ...

M. Roy : O.K. Vous avez souligné le fait que, bon, on a une dématérialisation du livre et son informatisation, etc. Quelle place vous pouvez prendre là-dedans? Parce que c'est un phénomène qui ne va pas en en s'amointrissant, c'est quelque chose qui va prendre de l'ampleur, théoriquement. Les illustrateurs dans...

Mme Roy (Sonia) : Le livre numérique a une place, c'est sûr. Puis on ne peut pas dire que ça n'existe pas, ça existe, c'est là pour un certain marché. Mais, par exemple, pour des enfants, tu sais, je pense que l'apprentissage de la lecture — puis je pense que mon opinion est partagée par Nicolas — doit se passer par du papier dans une liseuse. On ne peut pas encercler, on ne peut pas souligner, on ne peut pas... Tu sais, il y a une manipulation qu'on fait d'un livre papier, dans l'apprentissage de la lecture puis, nous, on est là, on est au tout début, là. Souvent, les enfants vont accrocher dans un livre par l'image, ils vont trouver ça intéressant. Ils vont dire : Wow, c'est beau, ça m'intéresse, je suis intéressé à le lire. C'est ça, le premier contact. Donc, pour nous, le livre papier, c'est super important.

M. Trost (Nicolas) : Puis, au-delà de ça, il y a des... il y a une réalité aussi économique. Si tous les livres jeunesse se retrouvaient uniquement sur les tablettes, bien il y a beaucoup de familles qui n'auraient pas accès à ça non plus. Puis, au-delà de ça aussi, les médecins vont le dire, des enfants, regarder la télé, regarder... jouer à l'ordinateur, il y a une limite de temps aussi. Un livre, il n'y a pas de limite. Je veux dire, on peut aller... Les parents vont aller lire des histoires dans le lit des enfants avec une liseuse. Si vous faites ça, bien l'enfant ne dormira pas... il va mettre beaucoup plus de temps à dormir.

M. Roy : O.K. Dernière question. Vous avez souligné tout à l'heure que certains illustrateurs se sont démarqués dans le monde. Et les Québécois sont perçus comment au niveau mondial par rapport à leur créativité? C'est les meilleurs?

Mme Roy (Sonia) : On est très bons.

M. Trost (Nicolas) : On ne dira pas forcément qu'on est les meilleurs, mais on a une touche différente. Et ça, on le voit très bien au niveau de la situation. On a fait de la promotion en dehors, dans... de la province en faisant des démarches en Ontario et ailleurs dans le monde. Et on s'aperçoit vraiment que le style québécois est comme le mélange entre l'Europe et l'Amérique. Et, même si on s'en va juste à Toronto, ils apprécient ce style vraiment varié, riche. Puis c'est vraiment ça, c'est vraiment la richesse par rapport à... on n'a pas forcément de données, mais, si on regarde par rapport à ce qui se passe dans le reste du Canada, bien c'est au Québec qu'on a le plus d'illustrateurs. La production est très abondante, il y a beaucoup de styles. Donc, c'est vraiment... On sort à ce niveau-là, en fait.

Mme Roy (Sonia) : Les livres sont souvent primés, aussi.

M. Roy : Merci beaucoup, c'était très intéressant.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, madame monsieur. Ma question, ça va être : Au niveau de la réglementation, si on réglemente le livre, quels sont... quel sera l'impact sur votre pratique à vous, les illustrateurs? Qu'est-ce qui fait en sorte que ça pourrait améliorer votre... vos conditions ou quelque chose du genre? Parce qu'actuellement, il semble quand même que vous avez de la difficulté, ça baisse, vous semblez stagner, comme on dit, au niveau de la progression.

Mme Roy (Sonia) : En fait, si le prix du livre est plus élevé, bien, pour nous, ça donne... on a plus de redevances. C'est comme ça. Donc, si...

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : ...ça baisse. Vous semblez être... stagner, comme on disait, au niveau de la progression.

Mme Roy (Sonia) : En fait, si le prix du livre est plus élevé, bien, pour nous, ça donne... On a plus de redevances. C'est comme ça. Donc, si le prix du livre est réglementé, bien, ça nous assure un certain revenu de base.

M. Trost (Nicolas) : Puis il faut savoir aussi que, dans les grandes surfaces, on parle des Costco, Target, Walmart, pour ce type de magasin, il y a des clauses spécifiques qui s'appellent les clauses club, qui sont intégrées dans les contrats des illustrateurs. Et ces clauses-là ont vraiment un impact négatif sur les revenus. Elles font descendre le pourcentage de redevances et descendre le prix. Donc, doublement, l'illustrateur est pénalisé. C'est qu'en ayant un prix unique sur toutes les plateformes, bien, on espère que ces clauses-là vont tendre à disparaître aussi.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : C'est des clauses qui existent actuellement au niveau de la SODEC, au niveau des ententes que vous pouvez avoir avec les éditeurs, les...

Mme Roy (Sonia) : C'est avec les éditeurs. Par exemple, une redevance normale pourrait être de 5 % puis... Bien, dans les clauses club, ça peut être 3 %. Mais le livre, au lieu d'être vendu 15 \$, il est vendu, je ne sais pas, moi, 10 \$, 7 \$. Donc, c'est 3 % de 7 \$. C'est une différence énorme, là, pour nous.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K. Vous parliez tantôt... J'ai vu au début que vous vous spécialisiez votre... Vous vous spécialisez surtout dans le livre jeunesse. Je suis intrigué un petit peu. Pourquoi? Pourquoi que c'est juste le livre jeunesse que les illustrateurs sont plus demandés? Pourquoi pas dans les livres pour l'histoire, les livres pour l'éducation, livres scolaires ou les livres même au niveau des romans ou des niveaux... Comment on peut expliquer cette tendance-là?

M. Trost (Nicolas) : Bien, c'est sûr que, pour les romans, bien, l'illustration va se trouver uniquement en couverture. Là, elle est directement en compétition avec la photographie et les banques d'images. Les banques d'images vont offrir des images à meilleur prix qu'une image



commandée sur commande qui va correspondre au contenu. Concernant les livres scolaires, oui, il y a de la commande qui est faite. Mais, encore là, il n'y a aucune redevance. C'est un forfait. L'illustrateur est payé tant pour tant d'images, peu importe le nombre de copies produites. Et, par rapport à ça, bien, c'est sûr que le marché est beaucoup plus restreint, parce que les maisons d'édition qui sont spécialisées en scolaire vont souvent faire ce qu'on appelle du repiquage.

Donc, je vais créer une image. Si elle fonctionne pour le livre de première année de français, bien, peut-être que cette image-là je vais pouvoir la réutiliser en tant qu'éditeur pour un autre livre. Donc, l'illustrateur, bien, il ne sera pas rémunéré pour cette double utilisation. Donc, oui, c'est un marché, mais ce n'est pas forcément le marché le plus payant non plus et le plus intéressant. Dans le livre scolaire, il y a beaucoup de contraintes. Il faut respecter... Le ministère fournit certaines grilles à respecter. Il y a tant de garçons, tant de filles, tant de... Il y a plusieurs choses à respecter. Il y a moins de créativité pour l'illustrateur, donc moins intéressant aussi.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K. Il me reste du temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui, il vous reste encore du temps.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Environ sept minutes.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Vous mentionnez dans votre mémoire que vous déposez ce matin, vous dites qu'il y a 10 % des libraires qui ont disparu au Québec ces dernières années. Avez-vous analysé les causes pourquoi ces librairies-là sont disparues? Selon vous, c'est quoi, la cause principale puis les causes secondaires s'il en a? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

M. Trost (Nicolas) : On n'a pas forcément analysé ces données-là. Ce n'est pas notre champ d'expertise. Par rapport à la vision qu'on n'a de l'extérieur, c'est sûr qu'on pense principalement que c'est une raison de rentabilité. Parce que justement ils ne sont pas capables d'offrir des livres à meilleur marché. Ils sont pris avec des contraintes financières, des employés à payer. Ils n'ont pas forcément... Leur marché, c'est la vente de livres. Ils vendent uniquement des livres. Ils ne vendent pas d'autres produits qui vont générer des marges de profit beaucoup plus importantes. Donc, c'est sûr qu'en étant spécialisé dans un créneau, c'est peut-être plus difficile aussi à ce niveau-là.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K. Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le ministre.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Madame, monsieur, soyez les bienvenus. Et merci pour votre contribution. Vous parliez des clauses club. Est-ce que vous pouvez nous dire dans la mesure où, hypothèse d'école, vous mettez entre les mains d'un éditeur un projet de votre cru, une fois sur le marché, ça prend combien de temps pour, disons, être révélé au grand public? Et ça prend... C'est un produit qui prend combien de temps pour vous rapporter quelque chose?

M. Trost (Nicolas) : Bien, pour répondre à ça, tout dépendant le mode de financement, le mode de paiement fait de l'illustrateur, dans une version standard, en fait, l'illustrateur, admettons, va...

M. Kotto : ...pour vous rapporter quelque chose?

M. Trost (Nicolas) : Pour répondre à ça, tout dépendant le mode de financement, le mode de paiement, en fait, de l'illustrateur, dans une version standard, en fait, l'illustrateur, admettons, va commencer son travail en janvier. Il va remettre des esquisses, donc un travail préliminaire au mois de février. Il va avoir des discussions avec l'éditeur pour faire des corrections, tout dépendant le nombre de corrections, il va y avoir un certain délai. L'illustrateur va, admettons, remettre ses finaux au mois d'avril. Le livre va sortir pour l'automne. Donc, souvent, avant le Salon du livre de Montréal. Donc, probablement au mois d'octobre, novembre.

Dans une optique normale, l'illustrateur va recevoir un paiement à la remise de ses finaux, donc au mois d'avril. Donc, il va avoir travaillé quatre mois. Puis, après, il va avoir son paiement s'il a une avance. Par la suite, si le livre se vend bien, donc si la maison d'édition est capable de se rembourser l'avance qu'elle a octroyée à l'illustrateur, à ce moment-là, l'illustrateur peut espérer obtenir des redevances. Mais, encore là, ça peut aller jusqu'à une année plus tard.

M. Kotto : Donc, on est à, disons, 14 mois, si on considère les quatre premiers mois. Considérant que la proposition sur la table est à l'effet d'appliquer une réglementation sur neuf mois, est-ce qu'une fois dépassés ces neuf mois, il y a, dans l'hypothèse où il y aurait augmentation, évidemment, il y a risque à retomber dans la pratique des prix, là, que vous mentionnez dans le mémoire?

Mme Roy (Sonia) : Certainement. C'est possible. On ne peut pas... Si le marché l'autorise, si la loi l'autorise, peut-être.

M. Kotto : Mais est-ce que...

Mme Roy (Sonia) : Mais le livre aura eu quand même une durée de vie où il aurait pu faire des ventes, générer des profits.

M. Kotto : Est-ce que vous avez une idée de la projection des profits potentiels — toujours dans l'hypothèse où on est dans l'application du prix plancher — est-ce que vous avez une idée projetée de ce que ça ferait comme différence entre ce qui se passe actuellement avec votre sphère d'activité et le marché?

M. Trost (Nicolas) : À ce niveau-là, on n'a pas forcément de données, parce que chaque livre est vraiment unique, donc, c'est vraiment difficile. Puis je pense qu'il y a plusieurs intervenants qui l'ont dit, que c'était difficile d'évaluer les best-sellers. On n'a pas, mais c'est sûr qu'on sait que, dans le pire des cas, c'est sûr que ça a un effet nul. Dans le meilleur des cas, ça va améliorer. Mais il n'y aura pas de... ça ne va pas descendre...

Mme Roy (Sonia) : Ça ne va pas nuire.

M. Trost (Nicolas) : Nuire, c'est ça.

M. Kotto : Dans votre mémoire, vous dites que rien n'encadre — c'est le troisième paragraphe avant la fin, la dernière ligne — vous dites que rien n'encadre actuellement l'utilisation de cette subvention pour les éditeurs. Il serait intéressant de garantir aux créateurs leur juste part de la subvention accordée aux maisons d'édition, en parlant du soutien de la SODEQ. Est-ce que vous pouvez élaborer?

M. Trost (Nicolas) : En fait, la SODEQ donne des subventions aux maisons d'édition qui produisent des livres avec des auteurs ou des illustrateurs québécois, qui sont imprimés au Québec. Ils donnent un certain montant. Mais, de ce montant-là, qui est perçu par la maison d'édition, la maison d'édition fait ce qu'elle veut avec. Il n'y a aucun parti, il n'y a personne qui dit que, si vous recevez 10 000 \$, 10 % devrait octroyé directement des illustrateurs. Nous, c'est ce qu'on dit, on se pose cette question-là, on se demande : S'il y avait cette contrainte-là, premièrement, on va favoriser encore plus l'utilisation des créateurs, et on va aussi améliorer, quelque part, leur sort en termes de revenus.

M. Kotto : O.K. Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Nous allons O.K. du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci beaucoup. Alors, bonjour, Mme Roy et M. Trost, c'est ça? Alors, bienvenue.

Je suis surprise de la réponse que vous venez de faire concernant l'analyse que vous auriez pu faire. Advenant que la réglementation du prix passe, quel serait l'impact monétaire pour vous? Vous êtes en faveur, mais quelle analyse avez-vous faite pour être catégorique, que vous êtes en faveur?

Mme Roy (Sonia) : Bien, notre convocation ici est arrivée très tard. On n'a pas beaucoup de budget, puisqu'on est une association qui fonctionne sur le budget de... c'est les membres qui paient le fonctionnement. On a un seul employé. Ça fait que, pour nous, produire ça, ça a été vraiment difficile. On n'a peut-être pas couvert tous les aspects, mais globalement on pense que ça peut nous aider.

Mme Ménard : J'imagine que vous allez vous y mettre? Vous allez faire l'analyse monétaire, là, de l'impact que ça peut avoir.

Mme Roy (Sonia) : Bien, comme Nicolas disait, c'est difficile de le faire, parce qu'on est une association puis on...

Mme Ménard : ...j'imagine que vous allez vous y mettre, vous allez faire l'analyse monétaire, là, de...

Mme Roy (Sonia) : Oui.

Mme Ménard : ...de l'impact que ça pourrait avoir chez...

Mme Roy (Sonia) : Bien, en tout cas, comme Nicolas disait, c'est difficile de le faire, parce qu'on est une association, puis il y a beaucoup de... les contrats, c'est contentiel. Ça fait qu'il y a plein d'affaires qu'on ne sait pas exactement, de chacun des illustrateurs. Nous, on représente 300 illustrateurs, mais il y en a d'autres au Québec, ça fait qu'on vient parler au nom de la masse, mais il y a des données qu'on ne possède pas nécessairement, puis, au ministère, c'est que les statistiques des illustrateurs, c'est groupé avec designers graphiques, ça fait que ce n'est pas toujours juste. C'est difficile de départager qu'est-ce qui est quoi.

Mme Ménard : D'accord, je comprends. Vous venez de répondre aussi à une question que j'avais, les 300 membres que vous avez, ce sont tous des illustrateurs?

Mme Roy (Sonia) : Oui.

Mme Ménard : O.K. Alors, quelle est la part du livre jeunesse dans tout... dans le marché du livre et dans toutes les productions, là?

M. Trost (Nicolas) : Dans le marché du livre, si on regarde, au niveau de l'Institut de la statistique, là encore, le livre jeunesse est mélangé avec le livre de littérature générale. Il faudrait voir plus au niveau de... l'ANEL a probablement ces chiffres-là, au niveau de la production exacte des livres jeunesse. C'est sûr que, pour nos membres, en tant que tels, ça représente 50 % de leurs contrats, c'est vraiment... leur marché cible, c'est le livre jeunesse, c'est vraiment là qu'ils travaillent, en fait, d'où l'importance pour nous de vraiment d'améliorer leurs conditions de travail puis de faire en sorte que ce marché-là se porte bien. Si les différents acteurs se portent bien, que ce soit par une réglementation, une loi, bien, dans ce cas-là, c'est sûr que ça va avoir des répercussions pour les illustrateurs.

Puis, par rapport à votre question précédente, les illustrateurs, leur revenu est directement lié au prix. Donc, pour nous, le prix est important parce que le pourcentage qui est remis aux illustrateurs est basé sur ce prix-là. Si le prix est le plus bas possible, c'est sûr que le revenu va être plus bas aussi.

Mme Ménard : O.K. Et parlant de prix, dans votre mémoire, vous donnez... vous avez un tableau qui démontre combien vous recevez du livre, là, 0,70 \$, bon, et l'éditeur vous offre... en fait, offre une avance à l'illustrateur de 1 500 \$. Alors, au départ, c'est ce que l'illustrateur va recevoir...

Mme Roy (Sonia) : C'est une moyenne.

Mme Ménard : C'est une moyenne. O.K.

Mme Roy (Sonia) : Oui.

Mme Ménard : ...pour faire son travail, et puis là il y a un nombre de livres qui a été fixé, donc, si vous dépassez ce nombre de livres, vous allez être rémunéré par livre. Le 1 500 \$, si vous vendez moins de livres, le 1 500 \$, est-ce qu'ils vous le déduisent la prochaine fois que vous allez...

M. Trost (Nicolas) : Non, c'est...

Mme Ménard : Ah, non. O.K. Donc, c'est... ils vous donnent, en moyenne, 1 500 \$ peu importe le nombre de livres qui sortira, c'est ça? O.K. Merci.

Mme Roy (Sonia) : Si je peux me permettre...

Mme Ménard : Oui? Ah, oui, oui, allez-y.

Mme Roy (Sonia) : Le 1 500 \$, si on produit un album de — il y a combien de pages, dans un album classique?

M. Trost (Nicolas) : Bien, ça va varier entre 30 et 40 pages...

Mme Roy (Sonia) : Entre 30 et 40 pages, pour un illustrateur, en moyenne, dépendamment des techniques, ça peut prendre jusqu'à une journée, faire une image, ça fait qu'on s'entend que ce montant-là est vraiment très, très peu pour le travail qu'il fait, puis ce n'est pas beaucoup reconnu.

Mme Ménard : O.K. Mais alors ma question suivante, c'est de quelle façon la réglementation du prix va vous toucher, parce que vous semblez... votre problème a plutôt, pour moi, là, l'air du processus, de la façon qu'on va vous rémunérer, une avance, bon... est-ce que ce n'est pas là, pour vous, le problème? Qu'il faudrait revoir la façon de vous rémunérer?

Mme Roy (Sonia) : Peut-être, mais, dans le système actuel, ça reste des pourcentages, comme les auteurs, puis les pourcentages, c'est le prix le plus élevé.

M. Trost (Nicolas) : Mais c'est sûr que, s'il y a une réglementation qu'elle maintient des librairies, à long terme, ça a une influence pour les illustrateurs, les livres vont être accessibles à plus de personnes, donc potentiellement, il y a plus de chances d'être vendu aussi. Donc, par ricochet, bien, c'est sûr que ça a une incidence sur les illustrateurs.

Mme Ménard : O.K., donc, vous assumez qu'avec une réglementation du prix du livre les personnes qui vont dans les grandes chaînes, qui paient le livre meilleur marché, à rabais, vont toutes se diriger vers les librairies dorénavant.

Mme Roy (Sonia) : Pas nécessairement, mais s'il est le même prix partout, ils vont peut-être l'acheter pareil à la grande surface au prix juste.

Mme Ménard : O.K.

M. Trost (Nicolas) : Comme plusieurs collègues en ont parlé précédemment, en France, ça a eu un impact, où les grands magasins ont développé des centres culturels, où ils ont développé une expertise à ce niveau-là. Donc, c'est quelque chose qui pourrait être fait par ces grandes surfaces là, plutôt que de dire : On enlève directement les livres, on n'offre plus ce service, ils pourraient profiter de cette...

M. Trost (Nicolas) : ...où les grands magasins ont développé des centres culturels, où ils ont développé une expertise à ce niveau-là. Donc, c'est quelque chose qui pourrait être fait par ces grandes surfaces là. Plutôt que de dire : On enlève directement les livres, on n'offre plus ce service, ils pourraient profiter de cette législation et vraiment développer un service. À ce niveau-là, bien, il n'y aurait pas de déplacement de la clientèle.

Mme Ménard : O.K. Une dernière question. D'ailleurs, je voudrais reprendre celle du ministre... que je trouve qu'il a posé une excellente question parce que j'avais la même. Quand... Hein, M. le ministre, vous avez vraiment visé... C'est concernant... quand vous parlez des éditeurs, là, qui ont une subvention et qui devraient être mieux encadrés. Vous voulez nous expliquer actuellement le processus? Ça se passe comment actuellement?

M. Trost (Nicolas) : Le processus pour obtenir une subvention?

Mme Ménard : En fait, l'éditeur qui reçoit une subvention, vous dites qu'il faudrait mieux encadrer tout ça. Alors, expliquez-nous, actuellement, comment ça se passe.

M. Trost (Nicolas) : Bien, c'est sûr que, premièrement, il faut faire une distinction. Il n'y a pas tous les éditeurs qui obtiennent des subventions. Il y a plusieurs types de subventions. Il y en a au fédéral, il y en a au provincial également. Actuellement, c'est vraiment... L'éditeur va recevoir des subventions en fonction de plusieurs critères. La production, travailler avec des auteurs, des illustrateurs québécois, une impression au Québec, et, par la suite, après, c'est... Il n'y a pas tous les livres qui sont produits qui rentrent dans la demande de subvention. Il faut respecter certains critères, mais, une fois qu'ils reçoivent l'argent, à ma connaissance, il n'y a pas de règles sur l'utilisation de cet argent-là. Elle est là pour soutenir la création, mais, au-delà de là, à savoir est-ce que cet argent-là va payer l'imprimeur, les salaires des employés...

Mme Roy (Sonia) : C'est à la discrétion de l'éditeur d'utiliser les sommes.

Mme Ménard : Alors, quand vous dites, il faudrait mieux les encadrer, qu'est-ce que vous suggérez que l'on fasse?

M. Trost (Nicolas) : À notre connaissance, nous, ce qu'on souhaiterait vraiment, c'est qu'on reconnaisse aussi le travail des créateurs en tant que tel et qu'une part de cette subvention-là leur soit dédiée directement parce que, comme Mme... Desrosiers, c'est ça?

Mme Roy (Sonia) : Oui.

M. Trost (Nicolas) : ...Desrosiers le soulignait, les créateurs, que ce soit les auteurs, les illustrateurs ont très rarement accès à des bourses ou des subventions, que ce soit de la part du CALQ ou d'autres institutions.

Mme Ménard : O.K., donc vous voudriez être subventionnés aussi.

Mme Roy (Sonia) : Bien, ce serait une façon indirecte d'être subventionnés en disant : Ce budget-là, dans la subvention, est alloué directement aux créateurs.

Mme Ménard : O.K., parfait.

Mme Roy (Sonia) : Pour nous offrir un revenu décent.

Mme Ménard : Alors, merci à vous deux.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le député de Jacques-Cartier.

M. Kelley : Merci, Mme la Présidente. Merci beaucoup pour votre présentation aujourd'hui, Mme Roy, M. Trost. Sur la page 10 de votre mémoire, vous avez parlé de comment fixer le prix pour les livres numériques. Est-ce que c'est quelque chose que vous pensez que nous devons réglementer aussi pour avoir... Vous avez évoqué le chiffre de 75 %, ou 65 %. Est-ce que nous devons mettre ça aussi dans une réglementation? Parce qu'une façon de rendre la vie un petit peu plus intéressante pour les illustrateurs, c'est de vendre plus de livres. Si on peut augmenter nos volumes, il y aura plus d'argent à partager avec nos artistes et nos écrivains. Alors... Le livre numérique, quand même, représente un potentiel d'aller chercher des nouveaux marchés et peut-être, on espère, vendre encore plus de livres parce qu'un des objectifs de la commission, c'est de favoriser la promotion de la lecture.

Alors, comment est-ce que vous avez arrivé au 65 %, ou 75 %? Et c'est quoi, la considération pour le consommateur et rendre le livre numérique le meilleur prix possible pour, potentiellement, chercher les nouveaux lecteurs dans notre société?

M. Trost (Nicolas) : Bien, c'est sûr que le 75 %, c'est ce qui se passe actuellement, à peu près. C'est une moyenne non établie, mais c'est des pratiques qui se passent au niveau des éditeurs, qui n'est pas... Il n'y a de réglementation par rapport à ça, c'est : chaque éditeur décide de son prix. C'est sûr que nous, on souhaite avoir un plancher pour plusieurs raisons, par rapport au revenu des illustrateurs avant tout. Mais au-delà de ça, aussi, c'est par rapport à la valeur du produit. Si le livre numérique est vendu à 2 \$ et la version papier à 15 \$, c'est quoi, le message, aussi, qu'on envoie au consommateur? On lui envoie un message qu'il est en train de se faire avoir. Il y a des coûts économiques, aussi, de produire des livres numériques, que ce soit l'entreposage... M. Foulon l'a souligné, créer un livre numérique, il faut refaire le travail. On ne peut pas prendre la version papier puis la transformer en numérique. Il y a des adaptations à faire aussi, donc il y a une réalité économique par rapport à ça.

Donc, des contraintes qui font que le prix, au-delà d'un certain pourcentage, on ne pourra pas aller plus bas. Puis on ne veut pas non plus, aussi, que certains éditeurs — ça pourrait être un risque — contournent la loi en disant : Bien, je vais vendre mon livre à 10 \$. Je vais baser mon plan d'affaires sur la vente de livres papier et, en contrepartie, je vais offrir la version électronique moins chère...

M. Trost (Nicolas) : ...contourne la loi en disant : Bien, je vais vendre mon livre à 10 \$, je vais baser mon plan d'affaires sur la vente de livres papier et, en contrepartie, je vais offrir la version électronique moins chère.

M. Kelley : Mais comment peut-être... Ma question, c'est : Comment établir le coût réel? Parce que je comprends, ce n'est pas gratuit, il y a des coûts : il faut rembourser l'écrivain, il faut rembourser vos membres, il y a toutes les choses. Il faut formater ça comme il faut pour le mettre en vente en format numérique, et tout le reste. Mais est-ce que le 65 ou le 75, c'est tout à fait arbitraire ou est-ce qu'il y a un certain lien entre ces chiffres et les coûts réels pour fournir un livre numérique sur un marché?

M. Trost (Nicolas) : ...même des liens, c'est sûr qu'on n'a pas fait l'analyse approfondie, mais il y a effectivement des... On pourrait faire une analyse beaucoup plus approfondie, pardon, en s'assoyant avec des maisons d'édition puis les distributeurs d'entrepôts numériques. Il y a des coûts qui sont similaires à la version papier, que ce soit l'entrepôt numérique qui va distribuer le livre prend un certain pourcentage, la maison d'édition également. Il y a les frais de production peuvent être moindres aussi, mais il y a une certaine limite aussi. Actuellement, on n'a pas fait...

Mme Roy (Sonia) : Pour nous, le travail reste le même, que ce soit numérique ou que ce soit une version papier, ça reste la même chose.

M. Kelley : Non, non. Et tout le long, une de mes préoccupations est de s'assurer que les artistes sont bien protégés. Parce qu'on avait quelqu'un, lundi, qui a parlé de l'expérience dans l'industrie de la musique qui n'était pas très bonne souvent pour les musiciens parce qu'il y avait le piratage des fichiers et les Napster et toutes les autres expériences dans le passé. Alors, je pense, c'est très important.

Mais je vois un potentiel dans le livre numérique, surtout avec les lecteurs plus jeunes dans notre société parce que moi, je vais toujours rester avec les livres papier. Alors, moi, je suis... je vais acheter les livres papier pour mes petits-enfants et tout le reste. Mais je vois que ma petite-fille de deux ans, quand même, manipule bien le iPad déjà, à deux ans. Alors, j'imagine, elle va être capable de... Et, si c'est une occasion d'augmenter les ventes des livres au Québec, je pense, c'est intéressant, mais il faut l'encadrer dans une manière de vous protéger, vos membres, les écrivains aussi. Alors, ça, c'est une préoccupation. Mais, au-delà de ça, je pense, c'est un moyen d'aller chercher les nouveaux lecteurs de notre société qui est un enjeu très important aussi.

Mme Roy (Sonia) : Je suis d'accord avec vous mais, au sujet de la comparaison avec la musique, j'ai vu la présentation qu'a faite M. Déziel, on n'est pas... Oui, il y a des choses qui sont comparables à nos deux secteurs, mais ce n'est pas la même réalité. C'est-à-dire que, si, lui, il décide de distribuer gratuitement sa musique, mais il attire des fans, les gens écoutent la



musique, ça fait connaître son groupe mais, après ça, il va faire peut-être un an ou deux de spectacle avec ça, il tourne. Donc, il y a une façon de rentabiliser quand même. Nous, on ne vit que de droits d'auteur. Alors, si on donne notre livre, ça revient à travailler bénévolement. Ça fait que, tu sais, des fois, il faut faire attention dans les comparaisons. Puis je suis d'accord avec vous : le livre numérique, il faut s'en préoccuper, ça existe, c'est là. Puis un super beau livre illustré sur iPad, ça peut être magnifique, là, tu sais. On ne dit pas que ce n'est pas... qu'il ne faut pas le faire. Il faut le faire sauf qu'il y a quand même des coûts puis, pour nous, ça reste le même travail. Donc, 65 %, ça nous apparaissait un montant juste pour rémunérer les créateurs.

M. Kelley : Et le seul parallèle que je veux faire, c'est juste... c'était un certain élément néfaste pour certains musiciens, et on veut éviter ça dans le monde écrit. Alors, c'est le seul parallèle que je veux faire, que oui, effectivement vos dessins et tout le reste, dans un livre papier, dans un livre numérique, vous avez fait le travail. C'est une journée à la fois, une quarantaine de pages. On voit l'ampleur pour le 1 500 \$. Alors, je pense qu'on a tout intérêt de protéger vos intérêts. Alors, c'est ça, le parallèle que je veux établir. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Mme Roy, M Trost, merci beaucoup. J'invite maintenant M. Ejan MacKaay à prendre place. Et je vais suspendre quelques instants.

(Suspension de la séance à 10 h 54)